

République Française

ARRETE DU MAIRE
DELEGATION DE FONCTIONS
A
Monsieur LUCIANI Paul
Conseiller Municipal

Le Maire de VILLANOVA

Vu le procès verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur LUCIANI Paul au poste de Conseiller municipal en date du 28 mai 2020;

Vu l'article L. 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Arrête
N° A.....04./2020

La délégation donnée à Monsieur LUCIANI Paul, conseiller municipal, concerne :

Article premier : La gestion de la communication des affaires communales.

Article 2 : Responsabilité et mise à jour du site internet de la commune.

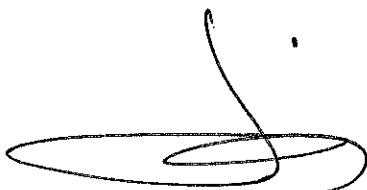
Article 3 : Les relations avec les différents médias.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'intéressé, à Monsieur le Préfet de Corse.

Fait à Villanova, le 05/06/2020

Le Conseiller Municipal

LUCIANI Paul



Le Maire

Antoine VINCILEONI

